

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : vout ce que je vois, tout ce que j'éntends; sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Vendredi 23 Août 1793,

Nouvelles ÉTRANGÈRES.

ice ens ire

uis réles

inins u-

les

ait de

à uéde

111-

en

b-

rer

ux

ige

ont

CU-

out

is,

elle

en

rit

HIL

ons

D'Aschangel en Russie, le 1er Juillet. — Un incendie terrible éclata ici le 26 juin er réduisit en cendres 877 maisons, l'église cathédrale, 2 autres eglises, environ 300 boutiques sur la place du marché, et un grand nombre d'autres édifices, comme remises, écuries, etc. On n'a pû parvenir à arrêter ce feu terrible que le lendemain sur les 8 heures du ma. n. On ne sait pas encore comment il a pris; tout le monde est plongé dans la plus profonde consternation. La perte que cer incendie a occasionné, est immense; on l'évalue dans ce moment à plus de 3 millions de roubles.

De Grodno, le 27 Juillet. — Enfin le grand œuvre de la scélératesse Russe, est consommée en Pologne; elle a corrompu les traîtres, intimidé les lâches, et le parage a été signé le 22 juillet. Le roi l'a approuvé, après avoir constaté l'état de violation dans lequel se trouvoit la diète; il a été le premier à conseiller de traiter avec l'ambassadeur Siewers, sous prétexte de conserver le reste de la Pologne, ou plutôt de sa couronne; mais l'Europe doit savoir de quelle manière les brigands couronnés, fondant sans doute leur impunité sur l'aveuglement,

la sottise et l'ignorance des hommes, out la criminelle audace de vouloir même rendre les peuples complices de leurs forfaits. Ils vantent déjà le bonheur des Polonais, parlent de leur consentement unanime et sincère au joug tyrannique, tandis que ce malheureux pays, couvert du sang de ses défenseurs et des cendres de leurs propriétés, enchaîné par 150,000 satellites des despotes, n'a vu qu'un roi perfide et quelques individus aussi criminels que lui, donner un consentement à cet infâme partage; tandis que l'ambassadeur Russe, pour favoriser, à ce qu'il disoit, la liberté des séances de la diète, l'a fait cerner de troupes et de canons, et que, pour provoquer de même la liberté des opinions, il a menacé du fer, des flammes et de la Sibérie, ceux des opinans qui ne seroient pas de son avis.

Vienne, le 4 août. — Le dernier rapport que notre gouvernement a fait publier, ne porte qu'à 2160 hommes, la perte en tués, blessés pris et égarés, que l'armée combinée doit avoir essuyée depuis le jour qu'elle se mit en marche contre Valenciennes, jusqu'au départ du courrier chargé de ce rapport. Ce même courier a aussi apporté un état exact qui atteste que le nombre des malades dans tous les corps

d'armée autrichiens; ne monte qu'à 6,000. Peut-on se jouer plus effrontément de la crédulité publique. Le gouvernement, pour mieux nous étourdir sur la réalité de nos immenses pertes ne cesse de donner des fêtes depuis la reddition de Mayence.

FRANCE.

De Lyon, le 16 août. - " Le siège de Lyon continue; les Lyonnois parlementent; mais s'ils ne veulent pas rentrer dans l'ordre, une nouvelle attaque les y forcera. Les perfides meneurs et les chefs des autorités illégales, qui corrompent et subjuguent cette grande cué, ont de si mauvaises intentions, que dans plusieurs lettres de négocians, écrites dans les départemens voisins, et dont les originaux seront déposés au comité de salut public de la convention nationale, le royalisme s'y montre à découvert. Dans l'une, datée du 10 de ce mois, et adressée an citoyen B...., notaire et maire a...., il y est dit que le commandant-général à Lyon, est le plus brave homme du monde, très-habile dans son état, d'une très-grande naissance; que l'armée de Kellermann n'est composée que de brigands; que la ville de Lyon aura la gloire d'avoir sauvé tout le royaume, etc.

De Saumar, le 17 août. — a Notre petite armée qui est partie pour favoriser la récolte entre Doué, Vilhiers, Coton et Cholet, a pour-suivi la cavalerie ennemie, le 14 du présent, à plus de cinq lieues de Doué jusqu'à Coron, a pris aux rebelles soixante bœnfs, tué sept à huit brigands, et fait quelques prisonniers. Hier soir 16, une lettre de Chalbos, général de brigade à Niort, nous annonce que le 15 du courant, trente a quarante mille brigands se sont présentés devant Luçon, qu'ils ont abandonné six mille des leurs, et seize pièces de canon.

Signé, FELIX.

Paris. — Les Journalistes qui, en général, ont rendu les plus grands services à la révolution, en propageant les principes de la liberté dont ils ont joui les premiers, sont aujourd'hui l'objet des plus violentes motions. On a demandé tout uniment aux Jacobins de les jetter tous dans les galbanum de Bicêtre; un motionnaire à proposé dimanche dernier à la convention de de les indarcerer tous, parceque, a - t-il dit,

ce sont eux qui dissérniment dans leurs écrits les principes contre-révolutionnaires, et il n'en a cité aucun; et quand quelques uns d'eux seroient assez malheureux pour être dans ces funestes principes, faudroit - il s'en venger sur tous les journalistes. Si leurs écrits sont dangereux, il faut les supprimer, mais ne pas attaquer les personnes. On a d'autant plus de tort de montrer une rigueur si haîneuse contre eux, que l'on ne peut ignorer qu'aucun journal ou feuille publique ne paroît actuellement, et ne passe dans les départemens sans avoir été lue. Les interruptions qu'ils éprouvent quelque-fois attestent la vigilance des examinateurs, et assurément ils ne permettroient pas qu'ils circulassent s'ils contenoient des maximes incendiaires. Ce moyen de les surveiller est beaucoup plus doux que ceux violens qui paroissent être à l'ordre du jour, où l'on croit n'avoir rien dit, si l'on n'a pas proposé d'incarcerer, de déporter, de guillotiner.

§ On a répandu que le commandant de la force armée de Paris, Henriot, avoit été arrêté de l'ordre du département, pour avoir, brisé les scellés dans la maison d'un émigré, d'où il avoit enlevé le linge et les hardes, et être descendu dans la cave pour y continuer sa saisie mobiliaire. Henriot vient d'afficher que ce fait est faux.

§ On écrit de Strasbourg qu'on ne reçoir plus aucune lettre d'Al'emagne pour la France, et que l'on y arrête aussi routes celles de la France pour l'Allemagne.

S Regnaud, de Sain Jean-d'Angély, fameux par ses motions d'ordre dans l'assemblée constituante, et qui, sous l'assemblée législative, éroit parvenu à se faire nommer inspecteur de l'équipage de l'artillerie, vient d'être arrêté dans le cours de ses intrigues; il a été incarcéré à Douay.

§ Dans la dernière séance des jacobins, Anacharsis Clootz a parlé sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Il s'est atraché à prouver, que les rois ne pourroient pas nous faire la guerre plus de six mois, et que la France pouvoit toujours guerroyer, les assignats et le bled ne nous manqueront pas, mais les Prussiens cesseront bientôt d'avoir des écus et des dupes; après cette saillie, Anacharsis Clootz a compaté la république française à une forêt dont on

coupe hâche rejette à la

homn toutes nettes ripost taillor ténèb Les e la fui pas a nons comm muro que la tières maine pour des c lames guerre d'effr chine

Da a été de et co dépoi minis

vant dans le cha

controceller patrie les p des cotous, génér des jos suspe

coupe chaque jour un petit coin, mais plus la hâche fait tomber de chênes, plus il croît de rejettons. Voici le plan d'attaque qu'il a proposé à la suite de ses observations.

its

en

e-

u.

ur

e-

2-

ort

х,

ou

ne

6.

ois

u-

nt

Ce

ux

lre

on

de

rce

re

ins

ge

ve

iot

oir

ZIZX

ti-

e,

de

ans,

à

dre é à

ous.

la

ens

es.;

are

011

" Nous aurons 15 armées de chacune 50000 hommes, et depuis Dunkerque jusqu'à Laudau, toutes nos frontières seront hérissées de bayonnettes. Pendant le jour nos soldats de ligne riposteront aux bandes prussiennes, et nos bataillons de piquiers poursuivront à la lueur des ténèbres, ceux que la balle n'aura pas renversés. Les ennemis ne trouveront de salut que dans la fuite, si toutefois notre cavalerie ne les foule pas aux pieds. Clootz a démontré ensuite que nons continuerions la guerre l'année suivante comme cette année; mais comme chacun murmuroit, il a consolé le peuple en lui assurant que les phalanges nombreuses qui vont aux frontières, termineroient la guerre devant six semaines. Il nous a dit que les sans-culottes, pour écraser les tyrans, porteroient avec eux des chausses-trapes, des obus, des piques, des lames, des faulx, des boulers, et un attirail de guerre si terrible, que les despotes pâliroient d'effroi à la vue des combattans et des machines. »

Dans la même séance, le général Houchard a été dénoncé comme un complice de Dumonrier, et comme un agent secret de Custines. Cette dénonciation a été faire par un aîde-de-camp du

ministre de la guerre.

§ On assure assez généralement que le cidevant Monsieur a quitté Ham, et qu'il est, dans ce moment, prés de Valenciennes, dans le châteu d'un émigré.

S. Le comité central revolutionnaire créé le 30 mai dernier, vient de remettre ses pouvoits, et de rendre compte de ses opérations. Ce compte est précèdé d'un historique des différentes machinations, successivement entreprises contre la liberté, et de quelques réfléxions excellentes, sur la lâcheté des ennemis de la pattie, qui aiguisent encore dans ce moment les poignards contre nous. Suivent après cela des différentes opérations que nous connoissons tous, la nomination de Henriot, le tocsin, la général, la cloture des barrières, la suspension des journaux anti-civiques, l'arrestation des gens suspects, la garantie des maisons d'arrêts et

l'harmomie des sections de Paris. Ce compte finit ainsi: « pour nous, notre mandat expire, et nous vous remettons le pouvoir dont vous nous avez revêtus, satisfaits d'avoir vu naître et se composer une insurrection qui fera pâlir les tyrans du nord et du midi.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence de Hérault Séchelles.)

Addition à la séance d'hier.

Nous devons, dir Barrère, vous donner connoissance d'une lettre que l'on fait circuler dans
la ville de Lyon, et qu'on suppose avoir été
adtessée à Dubois-Crancé par Danton, l'on nous
en a envoyé la copie, nous avons appellé Danton
au comité de salut public qui n'a pas eu peine
à nous persuader que c'étoit une invention de
ses ennemis; on va jusqu'à dire qu'elle a ététrouvée dans un porte-feuille, de Dubois-Crancé
à Grenoble, nous avons cru devoit vous la lire
pour faire cesser tout soupçon. La voici:

"La fameuse journée du 10 août approche; il est tems de frapper les grands coups; tu sais que le département de Rhône et Loire est riche; il faut que la montagne triomphe. Prends les plus grandes mesures; n'épargne aucuns moyens, quels qu'ils soient, pour réussir : il faut que les Lyonnais se soumettent. Tu sais ce grand projet; dussions-nous abandonner le Mont-Blanc, toute la Savoie, point de considération, tous les Savoisiens dussent-ils être enchaînés deux à deux peu nous importe : il est tems que nous régnions.

Il faut que toutes les villes rébelles tombent à nos pieds; si Lion ne pouvoit être soumis par la famine, ce que je ne crois pas, il faudroit le réduire en cendres! Ne ménages pas les assignats; donnes les sans compte; tout se trouvera à la fin, si les consommateurs veulent vendre leurs subsistances, dis leur qu'il aillent les porter à Goustantinople.»

Danton. L'assemblée pensera que je ne dois pas me disculper sur cette grossiéreté. Si j'eusse écrit cette lettre, j'autois été un peu plus malin. Je pourois écrite des choses plus fortes sur les rébelles de Lyon. Un peu plus politique, je n'écritois pas dans le style de messieurs de Lyon. Au surplus, comme dans le système de ceux qui renvoient cette lettre je dois l'avoir écrite à Dubois-Crancé, l'assemblée peut savoir de lui

s'il a reçu une lettre de moi. Je démande donc, pour lever tout soupçon contre moi, que ma déclaration soit insérée au bulletin. La convention

décrète cetre proposition.

Saladin est accusé par des commissaires des assemblées primaires d'avoir dit que le ministre de l'intérieur que l'on nommoit, éroit un scélérat, ainsi que Chabot, qui avoit fait hier une motion qui devoit expulser les trois quarts des français; que la montagne pilleroit jusqu'à ce qu'il n'y eut plus rien, et que dans peu la convention ressemblera au parlement de Cromwel.

On observe que Saladin étoit intime de Sillery, et qu'il a eu des correspondances à Bordeaux et à Marseille. Le décret d'arrestation est potté

contre lui.

Le président et l'accusateur public du tribunal révolut onnaire paroissent. L'accusateur public observe que la dénonciation a été mal fondée; que sur son réquisitoire la demande de Custines a été ajournée après les débats, pour y être statué ensuite, s'il y avoit heu.

Le président du tribunal proteste du zèle des membres composant le tribunal. Ils sont admis

aux honneurs de la séauce.

Amar a annoncé que le comité de sûreté générale a encore des pièces contre soixante-cinq députés du côté droit.

Séance du Jeudi 23 Août.

Le département de la Haute-Garonne fait passer à la convention le dérails de la fête du 10 août, célébrée à Toulouse. La sainte Montagne, figurée au milieu d'un très-vaste champ, avoit sur son sommet les représentants du peuple, les commissaires de la société populaire, le président et le procureur général syndic du district et du département. Après un discours énergique, on a vu s'élever majestueusement, et sortir du sein de la montagne les tables de la Loi. La foudre a écrasé ensuite 4 figures hideuses représentant la monarchie, l'atistocratie, le fanatisme et le fédéralisme. L'assemblée a ordonné l'insertion au bulletin de cette allégorie patriorique.

Les consuls étrangers demandent d'être payés

en numéraire, attendu la perte immense des assignats; mais comme leur traitement est assez, considérable pour supporter cette pette, on passe a l'ordre du jour.

-0g ol

forces

chaming

No

De T

velle qu

que de

pas nég " Il

Mahmu

rebelle

puis 1

l'inimit

nombr

beau-fi

battre

d'un c

les y

en dés

de be

ses e

qu'il p

1 (

sa for

de tor doiver du ca

mais

« C

Decret pour accelérer le jugement des procès

au tribunal de cassation.

On discute les articles du code civil; quand les articles en seront définitivement, reglés,

nous en donnerons le texte.

La constitution a établi les droits politiques des Français; la législation assure leurs droits civils. Cette législation règle les formes de naissances, mariages, divorces et décès. La volonté des époux fait la substance du matiage; le changement de volonté en opère la dissolution; les conventions matrimoniales ne subsierent que par la volonté des époux; la communauté de biens et l'administration commune sont admises. La puissance paternelle est abolie; surveillance et protection, voilà les droits des parens; noutir, élever, voilà leur devoir. L'éducation regarde l'état; les enfans seront dotés en leur apprennant un metiet.

La batardise est abolie. La déclatation du père et de la mète suffisent pour constater la légitimité; l'adoption est admise, plus de formes testamentaires; on leur substitue deux actes simples, la donation entre vifs, et la donation

héréditaire.

La libération est admise dans tous les cas.

L'hypothèque tacite est abolie.

Les Jacobins de Paris, dénoncent la municipalité de Nancy, qui a eu l'audace de tenter la dissolution de la société populaire de cette ville. Le président promet une prompte vengeance.

Des patriotes fugitifs de Marseille, de Lyon et de quelques autres villes font lecture d'une adresse dont les senrimens ont été vivement

applaudis,

Cette lettre, qui n'est pas, comme on le présume bien, une apologie de la révolte méridionale, est signée de plusieurs Marseillais et Toulonnais, dont a on prudemment tû les noms, afin de ne pas exposer leurs personnes à la fureur des rebelles.

On fouscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°.; le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins chet de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pourfix mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un affignat de cent sous.